



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 mars 2025 à 18 heures

Date de Convocation 06 mars 2025

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-cinq et le 13 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 23	
Votants : 29	
Pour : 29	Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdela AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bruno COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés : Alain ARGILIER pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Michel CAPONI pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Maurice DUNY, Jean WILKIN pouvoir à François ROUVEYROL,
Abstention : 0	Excusés : Alain ARGILIER, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN
	Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GIOVANNACCI

DELIB-2025-021B - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2025-021 POUR ERREUR MATÉRIELLE

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir approuvé le Compte de Gestion 2024,

CONSIDÉRANT les grands équilibres du Compte Administratif 2024 du Budget annexe Maisons de santé, qui se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 998,26	54 304,23
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 900,02	7 801,21
023 - Virement à la section d'investissement	113 674,72	
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	110 541,97	110 541,97
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	-
66 - CHARGES FINANCIÈRES	23 000,00	22 949,31
67 - CHARGES SPECIFIQUES	1 700,00	1 143,28
Total dépenses de fonctionnement	321 814,97	196 740,00

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	55 078,86	49 578,86
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	184 736,11	96 795,47
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	82 000,00	81 919,75
Total recettes de fonctionnement	321 814,97	228 294,08

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	128 326,29	128 326,29
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	42 699,82	41 992,69
20001 - TRAVAUX ET MATERIEL MSP	5 500,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 578,86	49 578,86
Total dépenses d'investissement	226 104,97	219 897,84

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
021 - Virement de la section d'investissement	113 674,72	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 541,97	110 541,97
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 188,46	516,11
Total recettes d'investissement	225 405,15	111 058,08

Aucun reste à réaliser n'est constaté sur 2024, en dépenses comme en recettes d'investissement.

• **RÉSULTAT**

De ce fait, le résultat brut global 2024 du Budget annexe Maisons de santé est de – 77 285,68 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de – 77 285,68 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2025.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe Maisons de santé	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture CA 2024	Résultat des RAR 2024	Résultat net
Investissement	- 128 326,29		19 486,53	- 108 839,76	-	- 108 839,76
Fonctionnement	-		31 554,08	31 554,08		31 554,08
Total	- 128 326,29	-	51 040,61	- 77 285,68	-	- 77 285,68

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 21/3/25

JD:048-202503161-20250313-DE_2025_021B-DE

Après que Monsieur Henri COUDERC, Président, se soit retiré et après l'unanimité des votants,

APPROUVE le Compte Administratif 2024 du Budget annexe Maisons de santé ;

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DONNE acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La Vice-Présidente,
Flore THEROND



Le secrétaire de séance,
Daniel GIOVANNACCI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.